



20.  
06.  
23.  
-  
31.  
10.  
23.

# Appel à projets : exposition artistique

*Plus d'informations sur [toanuuroa.com](http://toanuuroa.com)*

  *@toanuuroa*

# Appel à Projets

Sujet d'exposition : Art contemporain

Pratiques éligibles : Toutes pratiques artistiques (sculpture, dessin, peinture, photographie, installation, vidéo, numérique ...)

Nature du soutien : Mécénat financier (bourse de vie / aide à la création)

Pour quels projets ? En lien avec le projet scientifique TO'A NU'UROA

Période de production : Janvier 2024 à février 2025

Dates d'exposition : Mars / avril 2025

## Résumé du projet scientifique

TO'A NU'UROA, littéralement "coraux de Nu'uroa" en reo Tahiti est un projet pluridisciplinaire porté par les associations Tamari'i Pointe des pêcheurs et Tamari'i no te Moana. Les associations de protection de l'environnement marin s'unissent afin de préserver les récifs coralliens de Puna'auia. Le projet s'inscrit dans un contexte de problématiques environnementales locales : le blanchissement corallien de 2019 ayant favorisé la prolifération de l'algue envahissante *Turbinaria ornata* au détriment de la biodiversité corallienne dans la zone de Nu'uroa à Tahiti. L'objectif est d'apporter des solutions concrètes et opérationnelles en résilience assistée des coraux de Nu'uroa. Leur conservation sera conduite en deux axes : augmenter la couverture corallienne et limiter la compétition algale de *Turbinaria ornata*.

Le projet scientifique To'a Nu'uroa se développe sur 2 ans, avec :

- une phase d'action (10 mois) comprenant la microfragmentation de coraux, des plongées d'arrachage et de transplantation, des ateliers de sensibilisation auprès du public, ainsi que l'encadrement d'un stage universitaire
- une phase de suivi (10 mois) des actions menées
- une phase d'évaluation (1 an) des données récoltées durant les deux phases précédentes

Plus d'informations sur  
[toanuuroa.com](http://toanuuroa.com)

# Calendrier

Ouverture de l'appel à projets : **Mardi 20 juin 2023**

Conférence informative sur TO'A NU'UROA : **Jeudi 6 juillet 2023**

**17h30 - Amphithéâtre A - Université de Polynésie française**

Date limite de dépôt de dossier : **Mardi 31 octobre 2023 - Minuit**

Comité artistique : **Novembre/Décembre 2023**

Réponses aux candidats : **Lundi 08 janvier 2024**

*L'organisation d'une exposition artistique amènera une réflexion et une approche singulière des enjeux du projet TO'A NU'UROA.*

## Objectifs de l'exposition

*L'exposition mettra en forme de manière visuelle et scénographique les résultats scientifiques des deux ans de recherches de l'équipe de TO'A NU'UROA, à travers des créations artistiques exclusives d'artistes contemporains locaux.*

La partie artistique de TO'A NU'UROA nous permettra de communiquer au delà des données scientifiques, elle donnera un cadre de débat et d'échanges sensibles autour des enjeux, des inquiétudes, mais aussi des espoirs et des inspirations du projet. *L'art s'associe à la science afin d'exprimer ce que les données ne peuvent communiquer.*

Pour ce faire, un suivi et une observation seront proposés aux artistes participants, afin qu'ils soient immergés dans le projet pour une meilleure compréhension et inspiration. L'équipe scientifique sera à même de collaborer avec les artistes sous la forme des activités suivantes :

- conférences informatives de suivi du projet
- démonstration de méthode de microfragmentation
- plongées d'arrachage de turbinaria et transplantation corallienne
- plongées d'observation



## À propos de l'association Mata 'avei'a

Mata 'avei'a est une toute nouvelle association artistique, chargée de l'organisation de l'exposition artistique de TO'A NU'UROA. Elle est née de la passion profonde de ses membres pour l'expression artistique. Ayant chacun un pied dans le monde de l'art à leur manière, ils se sont retrouvés autour de cette passion commune, et le désir de voir la société polynésienne prendre part aux enjeux de l'art contemporain. Et inversement... de voir l'art contemporain exprimer les enjeux actuels de la société polynésienne. *Elle est née pour célébrer l'expression plastique comme moyen de communication d'un message. Elle existe pour encourager et donner un cadre aux artistes pour exprimer leur point de vue sur notre société polynésienne. Nous croyons fermement au fait qu'un regard artistique apporte une lumière et une compréhension unique et différente, bénéfique tant pour le créateur que pour le spectateur.*

Notre fenua étant un territoire jeune en ce qui concerne la pratique des arts plastiques contemporains, il existe un réel besoin d'éducation et de sensibilisation du public. Cela passera par :

- La **diversification** des médiums de création artistique et des thématiques d'exposition
- L'organisation d'évènements artistiques permettant et encadrant cette diversification
- L'organisation de séminaires et tables rondes de discussion autour de l'art
- L'organisation d'ateliers pédagogiques artistiques
- L'organisation de tours guidés, avec des outils de compréhension pour le public

# Conditions

**Vous devez remplir les conditions suivantes :**

- Vous avez au minimum **18 ans**;
- Vous êtes un **artiste**;
- Vous pouvez vous présenter seul ou à plusieurs, les collaborations d'artistes sont acceptées;
- Vous résidez en Polynésie française;
- Votre projet est **authentique et exclusif** pour cet appel à projet;
- Vous avez une **patente** ou vous vous engagez à ouvrir une patente si votre projet est sélectionné.

## Constitution du dossier de Candidature

*Afin d'assurer les meilleures conditions de réception de votre travail, nous vous conseillons de nous adresser votre dossier et les pièces demandées au format PDF. Les dossiers incomplets ou hors sujets seront pas pris en compte*

- **Description du projet** (texte, mood board, schéma, maquette, etc, tout élément permettant d'apprécier et comprendre le projet) **maximum de 5 pages**
- **CV, Portfolio**
- **Budget prévisionnel** du projet développant les dépenses et les financements en précisant le montant de mécénat sollicité (ne prenant pas en compte la rémunération);
- La **fiche de coordonnées** complétée : Nom, prénom, date de naissance, adresse géographique, adresse postale, téléphone, mail, réseaux sociaux (artistiques), N°TAHITI (si déjà patente)
- **Pièce d'identité**
- **Attestation de domicile** (quittance de loyer, facture EDT/Téléphone).
- **RIB**
- **Avis de situation IJSPF** de moins d'un mois si déjà patenté (n°TAHITI)

# Fiche de coordonnées

Chaque artiste doit constituer un dossier pour pouvoir prétendre à la bourse de vie. Si le projet est issu d'une collaboration artistique vous devez l'indiquer dans la description du projet, un seul dossier devra être transmis. Une seule bourse de vie sera attribuée par projet.

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....

Adresse géographique : .....

.....

Code postal : ..... Boite postale : ..... Commune : ..... Ile : .....

.....

Numéro de téléphone : ..... Mail : .....

Réseaux sociaux / Site internet (si il y en a un) :

Instagram : ..... Facebook : ..... Autre : .....

Numéro de TAHITI (si déjà patenté) : .....

Date : ..... / ..... / ..... Signature :

## Envoi du dossier

Les dossiers de candidature sont à envoyer à :

[mataaveia.art@gmail.com](mailto:mataaveia.art@gmail.com)

jusqu'au Mardi 31 octobre 2023 - Minuit

L'objet du mail doit être construit de la manière suivante :

**Candidature - Nom/Prénom de l'artiste**

*Un courriel vous sera adressé, accusant réception du dossier, dans un délai de 14 jours ouvrés après votre envoi. Sans réponse de notre part, merci de nous relancer.*

# Règlement

Objet : Appel à candidature pour l'exposition d'art contemporain dans le cadre du projet TO'A NU'UROA

## I. Propos préliminaires/ présentation de l'association et du projet

L'association Mata 'Avei'a a pour but l'organisation d'évènements artistiques et la promotion de l'art contemporain en Polynésie française.

Mata 'avei'a existe pour célébrer l'expression plastique comme moyen de communication d'un message. Elle est là pour encourager et donner un cadre aux artistes pour exprimer leur point de vue sur notre société polynésienne. Nous croyons fermement au fait qu'un regard artistique apporte une lumière et une compréhension unique et différente, bénéfique tant pour le créateur que pour le spectateur.

Dans le cadre de cet appel à candidature, Mata 'Avei'a s'associe avec 2 autres associations, Tamari'i no pointe des pêcheurs, Tamari'i no te moana pour le projet To'a Nu'uroa.

To'a Nu'uroa est un projet de recherche scientifique porté sur la préservation et la prolifération des coraux, ainsi que la régulation et la valorisation de l'algue *Turbunaria ornata*.

Mata 'Avei'a est responsable de la partie artistique du projet qui permet la vulgarisation des données et résultats scientifiques mais aussi la sensibilisation du public à travers la promotion de l'art contemporain comme vecteur de communication.

## II. Le projet d'exposition

Par le biais du présent appel à candidature, entre 25 et 30 artistes seront sélectionnés pour participer à l'exposition To'a Nu'uroa en 2025. L'exposition portera sur la thématique du réchauffement climatique et de son impact sur nos ressources marines et plus précisément les coraux.

L'exposition aura lieu courant de l'année 2025, et plusieurs sessions d'échanges et de rencontres seront organisées avec l'équipe scientifique et les artistes en amont.

Chaque artiste lauréat bénéficiera :

- d'une bourse de vie de 90 000F CFP sur 3 mois (qui correspond selon les organisateurs au temps moyen nécessaire afin de produire une œuvre livrable pour l'exposition) ;
- d'une aide à la création qui sera allouée en fonction d'un budget communiqué par l'artiste ;
- des rencontres organisées entre artistes et scientifiques.

## III. Modalités de participation

A) Le présent appel à candidature artistique est ouvert uniquement aux artistes résidents en Polynésie française de plus de 18 ans. Un justificatif de domiciliation est demandé en tant que pièce obligatoire.

B) Pour concourir, les candidats doivent présenter un projet de création détaillé et budgétisé.

C) Toutes les disciplines artistiques sont acceptées dans la mesure où la proposition peut être considérée comme de l'art contemporain : arts plastiques (dessin, peinture, sculpture, gravure...), photographie, arts vivants et performances, arts numériques, musique, poésie...



Les deadlines :

- Ouverture des candidatures : 20 juin 2023
- Conférence sur l'appel à projets : Jeudi 6 juillet 2023 - 17h30 Amphi A - Université de Polynésie française
- Date limite de dépôt de dossier : Mardi 31 octobre 2023 – Minuit
- Comité artistique : Novembre/Décembre 2023
- Réponses aux candidats : Lundi 08 janvier 2024
- Début de la création : Janvier 2024
- Remise de l'œuvre/projet artistique: Fin 2024
- Exposition : 1er semestre 2025

**Bourse de vie** : La bourse de vie a été mise en place afin de permettre à l'artiste d'avoir un complément de revenus et ainsi contribuer à ses dépenses principales et notamment alimentaires le temps de la production. Elle correspond à un montant de 90 000F/ mois qui sera versé sur 3 mois consécutifs, soit 260 000F au total.

Pour les projets collectifs, une seule bourse de vie sera attribuée par dossier et au porteur de projet uniquement. Le comité organisateur se réserve le droit de revoir les conditions au cas par cas si besoin.

**Aide à la création** : c'est le montant nécessaire afin de créer une oeuvre, concrétiser les projets. Elle peut prendre en compte les matières premières, les prestations extérieures, les équipements... Ce sont toutes les dépenses rattachées à la création du projet. Celle-ci ne doit pas prendre en compte la rémunération de l'artiste car ce dernier se voit déjà attribuer une bourse de vie.

Afin de déterminer le montant demandé, l'artiste devra fournir un budget chiffré, détaillé et dans la mesure du possible fournir les devis éventuels.

## IV. Processus de sélection des artistes

### A) Liste des pièces à fournir

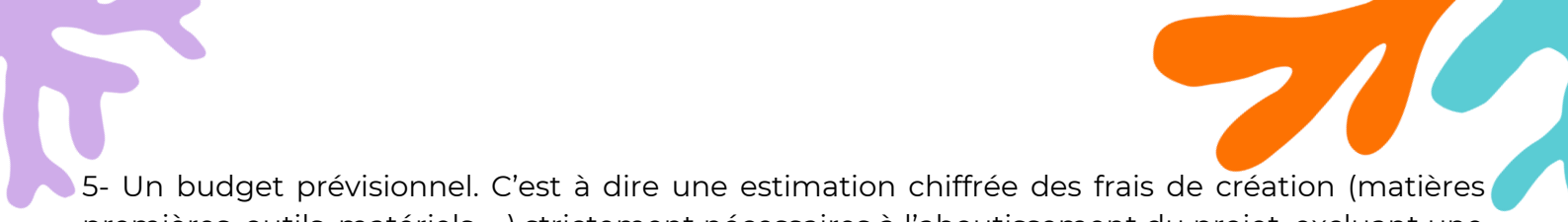
Pour être éligible, l'artiste doit remplir et signer le dossier de candidature associé à ce règlement. Le dossier est disponible en format PDF sur le site internet ou sur demande auprès de l'association.

L'artiste doit par ailleurs joindre à son dossier les pièces suivantes :

- 1- La copie de sa pièce d'identité ;
- 2- La fiche de coordonnées dûment remplie;
- 3- Un justificatif de domicile en Polynésie française (facture téléphonique, internet, facture d'électricité ou d'eau, quittance de loyer) ;
- 4- Une note de présentation du projet artistique que le candidat souhaite proposer (texte, mood board, schéma, maquette... tout élément permettant d'apprécier et comprendre le projet) maximum de 5 pages.

Dans cette note, l'artiste pourra décrire, par exemple, le contexte artistique dans lequel le projet a été pensé, ses objectifs, son planning de réalisation, des croquis, ...





5- Un budget prévisionnel. C'est à dire une estimation chiffrée des frais de création (matières premières, outils, matériels, ...) strictement nécessaires à l'aboutissement du projet, excluant une quelconque rémunération personnelle ;

6- Un curriculum vitae ;

7- Un portfolio de présentation d'oeuvres déjà réalisées ou un lien du site internet ou de ses réseaux sociaux ;

8- Un relevé d'identité bancaire ou postale au nom de l'artiste;

9- une preuve de patente (N°TAHITI, Avis IJSPF), qui est optionnelle au dépôt de candidature. Cependant si l'artiste est retenu, celui-ci doit s'engager à ouvrir une patente pour participer au projet;

## B) Modalités de dépôt des dossiers

Le dossier de candidature dûment rempli et signé ainsi que l'ensemble des pièces qui le constituent doivent être transmis à l'association Mata 'Avei'a avant la date de clôture fixée au 31 Octobre 2023 à 23H59 par courriel, à l'adresse suivante : [mataaveia.art@gmail.com](mailto:mataaveia.art@gmail.com)

Seuls les dossiers complets et conformes sont déclarés éligibles et transmis au jury de sélection. En l'absence de complétude du dossier, l'association en informe par tout moyen écrit le candidat, qui disposera d'un délai de 72 heures pour fournir les pièces manquantes.

L'association ne saurait être tenue responsable en cas d'impossibilité de joindre le candidat.

## C) Critères de sélection des projets

Les projets éligibles sont évalués par le jury, notamment sur la base des critères suivants :

- l'évaluation du parcours professionnel du candidat;
- la qualité du projet ;
- la pertinence du projet ;
- réponse du projet aux enjeux environnementaux;
- l'aspect novateur;
- le protocole de travail envisagé ;
- la capacité de réalisation du projet dans les délais proposés ;
- la motivation de l'artiste à participer à l'exposition TOA NUUROA ;

## V. Mise en œuvre, engagement des candidats

### A) Inscriptions et règlement

Le présent règlement est disponible en téléchargement sur le site Internet To'a Nuuroa sur la page dédiée : <http://www.toanuuroa.com/accueil/projet-artistique>

A la suite de l'appel à candidature, les dossiers de candidature sont mis à la disposition du jury, ce à quoi les candidats consentent expressément.

Les données à caractère personnel recueillies par l'association Mata 'avei'a dans le cadre de la candidature au présent appel sont obligatoires pour le traitement et la gestion des candidatures et, en particulier, pour leur traitement informatique.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et des lois subséquentes relatives à l'informatique, aux fichiers et libertés, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition de ces données pour motifs légitimes.

Elles peuvent également s'opposer, sans frais, à ce que les données les concernant soient utilisées à des fins de prospection, notamment commerciale.



## B) lauréats

Les lauréats du concours s'engagent à :

- Être disponible pendant toute la durée du projet et ce jusqu'à l'exposition ;
- Respecter le présent règlement ;
- Participer aux différents rendez-vous professionnels, ateliers et autres rencontres mises en œuvre par les associations dans le cadre du projet Toa Nuuroa ;
- S'investir personnellement et de façon active pour la création de leur oeuvre ;
- Participer à des opérations de promotion artistique, à la demande de l'association ;
- Mettre en valeur l'association et les éventuels partenaires en apposant leur logo et/ou en les mentionnant sur les réseaux sociaux dans le cadre du projet.

En cas de renonciation à la participation à l'exposition, pour quelque cause que ce soit, l'artiste en informe immédiatement l'association Mata 'avei'a par tout moyen écrit. Il lui sera alors réclamer le remboursement total ou partiel des fonds qu'il aura perçus.

## C) Communication

Dans toutes les opérations de communication que le lauréat conduira en relation avec le projet pour lequel il a été sélectionné (conférence de presse, affiches, campagne publicitaire télévisuelle ou radiophonique...), il sera tenu de mentionner le soutien apporté par l'association et les partenaires au titre du présent appel à candidature;

Lors des diverses manifestations et remise des prix, cette contribution devra également être citée face au public et auprès des médias.

L'association se réserve le droit de communiquer sur les objectifs généraux, les créations et de l'avancée du projet d'exposition.

## D) Droits d'image et documentaire

Dans le cadre de Toa Nuuroa a été initié un projet de film documentaire qui retrace les différentes étapes du projet. L'artiste consent en soumettant sa candidature à figurer dans le film documentaire. Celui-ci pourra être éventuellement sollicité par l'équipe de production afin d'enregistrer la création de son oeuvre artistique.

Des images seront aussi filmées lors des différents événements rattachés au projet, comme par exemple les conférences, ateliers, rencontres, ou encore l'exposition.

Tout candidat reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les dispositions.

L'association se réserve le droit de le modifier en tant que de besoin, et à prendre toute décision qu'elle estimera utile pour son application et/ou son interprétation, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. Les modifications au présent règlement sont portées à la connaissance des candidats et font l'objet d'une publication sur le site Internet de Toa Nuuroa.

Toute violation par les candidats des dispositions du présent règlement entraînera la nullité de leur participation au projet d'exposition.